

Laboratoire
Droit, religion,
entreprise et société | DRES
de l'Université de Strasbourg
et du CNRS



La Migration à l'Ère des Crises:

Perspectives Juridiques
et Défis Humanitaires



**CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DU 1 / 2 / 3 AVRIL 2026**

**Appel à communications ouvert
du 1^{er} août 2025 au 30 novembre 2025**

**Réponse aux propositions de communication :
DECEMBRE 20**

Réception de l'article final : 30 JANVIER

La Faculté des Sciences Juridiques et Politiques – Université Hassan Ier
de Settat – Royaume du Maroc,
en partenariat avec le Département de Droit, Sciences Politiques,
Économiques et Sociales – Université du Piémont Oriental, Italie,
organise une conférence scientifique internationale intitulée :

« **La migration à l'ère des crises : perspectives juridiques et défis humanitaires** »

Ce colloque vise à analyser l'évolution des phénomènes migratoires dans un contexte mondial marqué par la montée des crises multiples – climatiques, politiques, sanitaires, sécuritaires – et à interroger les réponses juridiques, institutionnelles et humanitaires qui s'y rattachent. Il s'agira notamment d'explorer les nouveaux enjeux liés à la protection des personnes migrantes, à la gouvernance des frontières, à la solidarité internationale, et aux responsabilités des États et des acteurs non étatiques.

Cet événement constituera une plateforme de réflexion interdisciplinaire réunissant enseignants-chercheurs, praticiens du droit, experts en migration, représentants d'organisations internationales et humanitaires, ainsi que doctorants, afin de croiser les regards et renforcer la production scientifique dans ce domaine en mutation rapide.

Le comité de coordination:

Pr. Hassana KEJJI Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Hassan Ier de Settat.

Pr. Mounya Allali, International Advisor, Université Piemonte Orientale-Italie.

Lieu d'accueil du colloque:

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques – Settat
Km 3, route de Casablanca, B.P. 784, Settat, Maroc

Préambule du séminaire :

Depuis l'aube de l'humanité, les êtres humains se sont déployés sur Terre à la recherche d'eau, de pâturages, de sécurité et de stabilité, faisant de la migration un impératif vital pour la survie de l'espèce. Aujourd'hui, si ses objectifs fondamentaux restent identiques, ses manifestations, ses implications et ses motivations se sont complexifiées. La migration constitue désormais un phénomène multidimensionnel, au croisement de facteurs sociaux, politiques, économiques, environnementaux et sécuritaires, ainsi qu'un carrefour de considérations humanitaires, juridiques et souveraines. Elle représente l'une des problématiques les plus complexes à analyser et à déconstruire, exigeant des solutions urgentes et structurelles.

L'analyse des dynamiques migratoires contemporaines révèle que les déplacements humains constituent désormais une stratégie de survie face aux fractures globales - conflits armés, persécutions politiques, inégalités économiques systémiques et urgences climatiques. Cette quête légitime de dignité et de sécurité, droit inaliénable ancré dans les principes humanistes, se heurte néanmoins à des dilemmes géopolitiques inédits : redéfinition des frontières de la souveraineté, tensions entre identités nationales et multiculturalisme, équilibres sécuritaires fragilisés.

L'afflux de réfugiés vers l'Europe occidentale et l'Amérique, perçu comme une crise des systèmes de gouvernance mondiale, illustre cette dualité entre impératifs humanitaires (protection des civils) et calculs stratégiques (risque de contagion des conflits, coûts socio-économiques). Ce paradoxe place les États d'accueil devant un arbitrage complexe : concilier solidarité internationale et préservation de leur cohésion sociale

Le nombre de migrants internationaux dans le monde, selon la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, dépasse 304 millions en 2024, un chiffre qui a presque doublé depuis 1990, où il était estimé à environ 154 millions. Les migrants internationaux représentent 3,7 % de la population mondiale, contre 2,9 % en 1990, les femmes constituant 48 % du total. Ce chiffre inclut 100 millions de personnes déplacées de force (réfugiés, déplacés internes, apatrides et demandeurs d'asile).

Aujourd'hui, dans un contexte de crises successives, la migration suscite des craintes croissantes dans les sociétés d'accueil, alimente des discours populistes anti-migrants et pousse les États à adopter des mesures plus strictes pour surveiller leurs frontières et réguler l'immigration.

Parmi les manifestations de ces mesures graduelles dans la gestion des questions migratoires figure « l'aménisation de la migration » (Securitization of Migration). Cette approche développe un système juridico-administratif hiérarchisé qui établit une séparation de classe entre les régimes applicables aux migrants et aux citoyens des États d'accueil. Elle substitue aux cadres juridiques existants des pratiques gouvernementales ciblant spécifiquement les migrants et les réfugiés, les plaçant dans une zone d'incertitude où il devient impossible de prévoir leur destin (Johannes Rosen, 2019, p. 37).

Ces politiques étatiques considèrent les mouvements migratoires irréguliers comme une menace pour la sécurité nationale, justifiant des mesures coercitives telles que les expulsions forcées. Pour les États d'accueil, la migration irrégulière représente une anomalie perturbatrice de la « normalisation de la société » - concept foucauldien désignant l'organisation disciplinaire des corps et des comportements dans les sociétés occidentales (Michel Foucault, 2003, p. 241).

Les expériences humaines des migrants et réfugiés illustrent des récits de souffrance lors de parcours migratoires irréguliers à travers mers et déserts, fuyant les conflits armés pour se heurter à une peur constante des réseaux de traite des êtres humains, particulièrement actifs aux frontières turques et aux points de passage de l'Amérique latine via le Mexique. Ceci s'accompagne d'exclusion et de marginalisation dans les sociétés d'accueil, ainsi que de violations de la dignité humaine dans les camps de réfugiés ou centres de détention.

Zygmunt Bauman qualifie cette réalité de « condition temporaire gelée », un état provisoire mais perpétuel où les habitants des camps vivent au jour le jour, devenant des « cibles visibles » pour canaliser une « colère excédentaire », tout en portant les stigmates de guerres lointaines et la nostalgie de patries détruites (Zygmunt Bauman, Les temps liquides, 2017, p.67). Cette détresse humaine, omniprésente au Moyen-Orient ou en Afrique du Sud-Est, incarne les conséquences de la migration forcée, exigeant des solutions radicales, des approches prospectives et une coopération internationale protégeant la sécurité et la dignité des individus face à l'arbitraire des systèmes étatiques.

Problématiques du colloque :

Le colloque soulève la question suivante:

Quelles sont les dimensions juridiques des phénomènes migratoires et les défis humanitaires qui y sont liés ?

Les enjeux migratoires en période de crise exacerbent des problématiques multiples, liées au dilemme entre souveraineté et droits humains, aux lacunes du système juridique international, ainsi qu'aux défis de l'intégration et de la cohésion sociale Face à l'absence de solidarité internationale efficace.

Thématiques du colloque :

À la lumière de ce qui précède, ce colloque international vise à élaborer une vision globale du phénomène migratoire en temps de crises, structurée autour des axes de recherche suivants :

Axe 1 : La migration et l'asile : une approche multidisciplinaire

Cet axe explore la place des enjeux migratoires dans les sciences sociales , en analysant l'évolution des relations entre les phénomènes migratoires et les systèmes juridiques internationaux et nationaux face aux défis contemporains.

L'axe examine l'écart entre les textes juridiques et les pratiques étatiques, les expériences humaines des migrants et des réfugiés, les risques et défis rencontrés lors de leurs parcours et dans les sociétés d'accueil, le rôle des acteurs non gouvernementaux dans la facilitation de l'intégration et la construction de passerelles de compréhension entre migrants et communautés d'accueil, tout en soulignant la nécessité de développer des cadres juridiques et des politiques plus inclusifs pour répondre aux formes émergentes de migration forcée.

Axe 2: Migration et travail

"L'Axe 2 explore les cadres réglementaires multi-niveaux et les défis juridiques entourant la migration de travail, en mettant l'accent sur le rôle crucial de celle-ci dans les économies des pays d'accueil.

Les travailleurs migrants sont essentiels dans des secteurs tels que l'agriculture, les soins de santé, la construction et la logistique, mais sont souvent confrontés à des statuts juridiques qui renforcent leurs vulnérabilités, à de multiples défaillances dans l'application et le contrôle pour ce qui concerne leurs droits sociaux et du travail, ainsi qu'à une attention parfois limitée de la part des acteurs sociaux.

Ainsi, cet axe invite à considérer les multiples manières dont les régimes juridiques nationaux, régionaux et internationaux façonnent les conditions de travail des migrants, l'application des normes du travail, l'inclusion/l'exclusion des migrants du marché du travail, l'accès des migrants aux droits sociaux, ainsi que l'impact d'autres branches du droit (comme le droit migratoire) sur les vulnérabilités au travail des migrants.

Axe 3 : Migration et religion

Cet axe vise à analyser l'intersection entre religion et migration. La relation entre ces deux éléments a été évoquée dans les sciences sociales et encadrée dans les sources du droit, selon diverses perspectives, notamment celles relatives à la protection de l'identité religieuse des migrants, que ce soit en tant que cause de la migration en cas de risque bien fondé de persécution, ou en lien avec la sécurité nationale dans le cadre des processus de radicalisation religieuse. Partant de cette analyse, l'ambivalence de la religion dans les phénomènes migratoires identifie différentes pistes de recherche : la protection internationale pour le motif de la religion ; l'articulation de la religion comme cause d'un risque de persécution ; la protection de la liberté religieuse de migrants ; la religion comme facteur d'intégration ou de conflit ; la renégociation/transformation de la religion par le biais de la migration ; le rapport entre sécurité, religion et migration ; les actions des acteurs religieux.

Axe 4 : Coopération internationale et partage des responsabilités

Cet axe explore les mécanismes de solidarité internationale face aux crises migratoires et de réfugiés, et la problématique de la répartition inégale des charges entre États. Il envisage des pistes pour renforcer la coopération régionale et internationale dans le traitement des causes profondes des migrations forcées, et pour construire des partenariats efficaces permettant des voies migratoires sûres et régulières, réduisant ainsi les risques liés aux migrations irrégulières.

Axe 5 : Migration et développement durable

Cet axe analyse la relation symbiotique entre migration et développement, en mettant en lumière les contributions multiples des migrants au développement des pays d'origine et d'accueil. Il souligne le rôle des transferts financiers des migrants dans le soutien aux économies des pays en développement, les enjeux de la fuite des compétences (« brain drain ») et son impact sur le développement humain, ainsi que la place de la migration dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) 2030.

Le présent axe aborde également la migration pour des raisons environnementales, également désignée sous le terme d'asile environnemental. Ce phénomène en expansion, lié aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, soulève des défis importants sur les plans du développement et de l'humanitaire, ce qui exige son intégration dans les politiques de développement durable.

COMITÉ SCIENTIFIQUE:

Pr. Hassana KEJJI, Université Hassan Ier de Settat.
Pr. LARAICHI Rachid, Université Hassan Ier de Settat.
Pr. Roberto Mazzola, Université du Piémont Oriental, Italie
Pr. Daniele Ferrari, Université du Piémont Oriental, Italie
Pr. Mélanie Schmitt, Université de Strasbourg, France
Pr. Matteo Buffa, Université de Milan, Italie
Pr. Mohammed Khalid Rhazzali, Université de Padoue, Italie
Pr. Mounya Allali, Université du Piémont Oriental, Italie
Pr. Rokia Achmal, Université Mohammed V, Rabat
Pr. Akkour Soumaya, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Salhi Wafaa, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. ELAMMARI Najat, Université Hassan II, Casablanca
Pr. FATEN Abedelfettah, Université Hassan II, Casablanca
Pr. KHAMRICH Azdine, Université Hassan II, Casablanca
Pr. MOKTADIR Rachid, Université Hassan II, Casablanca
Pr. ATRI Abderrahim, Université Mohammed V, Rabat
Pr. Hafidi Najat, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Jabal Echafii, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Azdad Abdelkader, Université Hassan II, flsh Ain chock
Pr. abdeljabbar Arrach, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Hanane Benkacem, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Hassan Tamazi, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Riyadh Fakhri, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Ahmed Malki, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Mustapha El Mesbahi, Université Hassan Ier, FSJP Settat
Pr. Abou Baker Mohim, Université Hassan Ier, FSJP Settat

En cas de question, veuillez nous écrire à l'adresse suivante :

hasna.bounou.doc@uhp.ac.ma

Conditions de soumission des communications scientifiques

1. Langues acceptées :

Les contributions scientifiques peuvent être rédigées dans l'une des langues suivantes :

Arabe

Français

Anglais

Italien

2. Résumé (Abstract) :

- Le résumé doit être rédigé en anglais.
 - Il doit contenir entre 500 et 700 mots.
 - Il doit inclure des mots-clés (maximum 5).
 - Le résumé doit être accompagné des informations suivantes :
 - Nom complet du/de la participant(e).
 - Axe de la communication.
 - Titre académique ou professionnel.
 - Institution d'affiliation.
 - Brève bibliographie.
 - Problématique de recherche.
 - Méthodologie adoptée.
 - Valeur ajoutée de la communication.
-

3. Originalité et diffusion :

- La communication doit être originale, non publiée auparavant, et non présentée dans un autre colloque ou séminaire.
 - Le respect des principes de l'intégrité scientifique et des normes académiques est exigé, notamment en ce qui concerne la citation correcte des sources et des références.
-

4. Normes de présentation :

- Le nombre de mots de la version finale de la communication (full paper) doit se situer entre 4 000 et 5 000 mots.
- Pour les communications en arabe : Police (Sakkal Majalla), Taille : 14
- Pour les communications en autres langues : Police (Times New Roman), Taille : 12
- texte aligné, espacement entre les lignes : 1,5

Toutes les contributions scientifiques doivent être envoyées à l'adresse suivante:

conferencemigration630@gmail.com